

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

COMITÉ SYNDICAL DU 26 NOVEMBRE 2021

Convocations adressées le : vendredi 19 novembre 2021
Nombre de délégués titulaires présents : 6
Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 4
Nombre de pouvoirs attribués : 2
Nombre de délégués votants : 12 (dont 2 pouvoirs)
Nombre de titulaires en exercice : 14

Titulaires présents :

Wilfried SCHWARTZ ; Christophe BOULANGER ; Armelle GALLOT-LAVALLEE ;
Michel GILLOT ; Brigitte PINEAU ; Laurent RAYMOND

Suppléants à voix délibérative :

Lionel AUDIGER ; Corinne CHAILLEUX ; Michel PADONOU ; Nathalie SAVATON

Suppléants sans voix délibérative :

Sébastien CLEMENT ; Régis SALIC ;

Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Brigitte PINEAU pour Franck MAZET ; Christophe BOULANGER pour
Emmanuel DENIS

Absents excusés :

Frédéric AUGIS ; Emmanuel DENIS ; Emmanuel FRANCOIS ; Christian GATARD ;
Patrick LEFRANCOIS ; Sébastien MARAIS ; Franck MAZET

Secrétaire de séance :

Michel GILLOT

**C 21/11/07 - INSTITUTIONS - INFORMATION DES DECISIONS PRISES PAR LE
PRESIDENT ET PAR DELEGATION**

Monsieur Wilfried SCHWARTZ, Président, présente le rapport suivant :

Au regard de l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales et par délibération en date du 23 septembre 2020, le Comité syndical a décidé de confier une partie des attributions de l'organe délibérant en application de l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

Conformément aux dispositions de ces articles, il appartient au Président de rendre compte des décisions prises dans le cadre de ses attributions et de cette délégation.

Les décisions prises sont les suivantes :

➤ Signature des arrêtés listés ci-dessous :

- Arrêté 2021/17 : Délégation de signature à Monsieur Michel GILLOT, membre titulaire du Syndicat des Mobilités de Touraine, pour les sujets relevant du Schéma Directeur Cyclable.
- Arrêté 2021/18 : Désignation du Responsable de l'Accès aux Documents Administratif et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques
- Arrêté 2021/19 : Désignation du Comité de Développement de Tours Métropole Val de Loire comme membre du collège de représentants d'employeurs ou groupement d'employeurs publics et privés au Comité des partenaires du Syndicat des Mobilités de Touraine (Madame PINAULT)
- Arrêté 2021/20 : Désignation du Comité de Développement de Tours Métropole Val de Loire comme membre du collège de représentants d'employeurs ou groupement d'employeurs publics et privés au Comité des partenaires du Syndicat des Mobilités de Touraine (Monsieur DAYAN)
- Arrêté 2021/21 : Désignation du Conseil départemental comme membre du collège de représentants d'employeurs ou groupement d'employeurs publics et privés au Comité des partenaires du Syndicat des Mobilités de Touraine

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-9 ; et L. 5211-10 ;

Vu la délibération du Comité syndical du 23 septembre 2020 ;

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité syndical après en avoir délibéré,

- **ACTE** les décisions prises par le Président pour le Syndicat des Mobilités de Touraine.

Le Comité adopte à l'unanimité.



Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,

La Directrice du Syndicat des Mobilités de Touraine

Laurence MARIN

